

**Aux prêtres, aux diacres,
aux ALP, au personnel diocésain,
aux communautés religieuses,
aux chrétiens engagés dans la vie de l'Eglise**

Saint-Etienne, le 9 mai 2020

Chers amis,

L'approche du déconfinement est à la fois source de joie, de libération, mais aussi d'inquiétude, d'autant plus que cette opération très délicate va se faire de manière progressive. La ligne qui est la nôtre depuis le début du confinement est d'être rigoureux dans le respect des consignes de santé publique, par charité pour la protection de tous et par solidarité avec l'ensemble de la société. A partir du 11 mai, l'amorce du déconfinement offre des ouvertures pour tous, qu'il nous faut adapter à notre vie ecclésiale. Pour les résumer, les deux changements principaux sont la possibilité de se déplacer librement dans un rayon de 100 kilomètres et celle de se rassembler jusqu'à 10 personnes. Il devrait y avoir, si l'épidémie ne reprend pas, une deuxième phase fin mai ou début juin, avec une possibilité de rassemblements plus larges.

Avec le Père Bruno Cornier, nous avons rencontré cette semaine, en visioconférence, les curés, vicaires et coordinateurs paroissiaux du diocèse, par secteur, pour faire le point sur la vie pastorale de ces deux derniers mois. C'est d'abord une action de grâce pour les nombreuses initiatives et pour l'engagement courageux d'un certain nombre. Nous avons évoqué ensemble les différentes questions qui se posent à nous pour vivre les prochaines semaines. Voici les points de repères pour notre diocèse, en laissant à ceux qui ont la charge pastorale le soin de faire les adaptations nécessaires, dans le respect des consignes sanitaires. La responsabilité de chacun d'entre nous est engagée.

L'ouverture des églises

Comme pendant le confinement, les églises peuvent être ouvertes au public. L'expérience montre qu'elles sont visitées quand elles sont ouvertes. Cela peut aussi donner la possibilité de temps de permanences pour rencontrer un prêtre, un diacre ou un laïc, dans le respect des mesures sanitaires, pour un moment d'écoute et d'échange, éventuellement de confession et de communion eucharistique.

Les poignées de portes présentant un risque majeur de contamination, il est préférable que les portes restent bloquées ouvertes. Les bénitiers seront laissés vides. Des indications concrètes seront données dans les prochains jours.

La messe et la communion

Puisqu'il est permis de se réunir jusqu'à 10 personnes, cela laisse des possibilités pour la célébration de l'Eucharistie en petit groupe, en semaine comme le dimanche. Elle peut se faire dans un cadre domestique, mais avec le risque d'être trop confinés, ou dans les églises qui sont plus vastes. Cela suppose qu'elles soient fermées le temps de la célébration pour ne pas dépasser le nombre maximum. Pour tenir cette règle, les fidèles doivent s'inscrire, de préférence par téléphone, en veillant à ce que la proposition ne soit pas réservée à quelques-uns. Pour qu'un plus grand nombre puisse participer à une célébration eucharistique, on les multipliera selon les possibilités des prêtres et on invitera si nécessaire les fidèles à participer à une seule messe par semaine, et pas forcément le dimanche.

Un certain nombre de fidèles manifestent un grand désir de pouvoir communier. Les possibilités de participer à l'Eucharistie restant très limitées, il est légitime de permettre la communion en dehors de la messe (CIC 918), en particulier pour ceux qui participent à la messe par la télévision ou les réseaux sociaux. Des temps de permanence peuvent être indiqués avec des rassemblements de moins de 10 personnes. On se référera au rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe.

Consignes pour la célébration de la messe

Les personnes doivent être à distance d'au moins un mètre les unes des autres, y compris lors des déplacements (entrée et sortie). Il n'y a pas de geste de paix.

On distinguera la patène du président qui consommera lui-même la grande hostie et la coupe ou le ciboire qui contient les autres hosties et qui devra être couvert pendant toute la durée de la messe (pale, corporal plié ou couvercle).

Après avoir lui-même communié, le célébrant se lavera soigneusement les mains au gel hydroalcoolique avant de distribuer la communion. Les fidèles la recevront dans des mains bien tendues en restant à leur place. Il est en effet préférable que ce soit le célébrant qui se déplace.

Les autres célébrations

Pour les funérailles, il n'y a pas de changement. Elles sont maintenant normalement célébrées dans les églises, avec un maximum de 20 personnes. Pour le moment, on peut encore les célébrer dans les cimetières.

Pour les baptêmes des petits-enfants, ils peuvent être célébrés dès le 11 mai, si les familles le désirent, mais avec un maximum de 10 personnes. Dans la deuxième phase du déconfinement, normalement début juin, il y aura des possibilités de rassemblements plus larges, mais il sera sans doute mieux de les faire par famille.

Pour le baptême des adultes, il semble préférable d'attendre le mois de juin (où la Pentecôte éventuellement) pour les célébrer, dans le cadre des messes paroissiales dominicales, si cela est possible. Un scrutin au moins doit être célébré avant le baptême, et cela peut se faire dès le mois de mai, en petit comité.

Pour les premières communions, si les enfants sont prêts, avec les souplesses nécessaires en temps de crise, et si les familles sont d'accord, elles peuvent aussi être célébrées au cours des messes dominicales de juin et de juillet, à moins qu'elles ne soient reportées à l'automne.

Pour les confirmations, dès que cela sera possible, je retournerai dans les paroisses le dimanche pour les célébrer (on pourra aussi envisager des célébrations le dimanche après-midi). J'en célébrerai aussi tous les samedis soir à la cathédrale, dès la veille de Pentecôte si cela est possible puis en juin ou début juillet. Comme d'habitude, il faudra s'inscrire auprès de mon assistante. Je laisse aux équipes de préparation et aux pasteurs, avec la possibilité de consulter le service de la pastorale des jeunes ou du catéchuménat, le soin de juger de l'aptitude des candidats, sachant qu'en temps de crise les conditions sont nécessairement assouplies.

Pour les mariages, il est possible de les célébrer dès le 11 mai, avec un maximum de 10 personnes, mais il est peu probable que cela convienne à la plupart des mariés. On devrait pouvoir ensuite les célébrer, avec des assemblées plus importantes, au mois de juin.

Pour l'ensemble des célébrations, nous invitons plutôt à les célébrer dès que cela est possible et que les intéressés sont d'accord, d'autant plus que nous ne sommes pas du tout sûrs que les conditions seront plus favorables à l'automne.

L'accueil dans les maisons paroissiales

On peut commencer à envisager un accueil partiel à partir du 18 mai, après avoir mis en place toutes les mesures sanitaires nécessaires. Un document sur ce sujet sera envoyé en début de semaine. Chaque paroisse doit s'équiper de masques et de gel hydroalcoolique. Si cela pose des difficultés, vous pouvez vous adresser à l'économat diocésain.

Visites des malades

La liberté de mouvement retrouvée permet d'envisager plus facilement la visite des malades et en particulier pour donner la communion ou d'autres sacrements. Dans ces conditions les mesures sanitaires doivent être rigoureusement respectées et le port du masque est obligatoire pour les visiteurs.

Le Jubilé et les équipes synodales

Dans ce contexte, notre démarche synodale est évidemment aussi impactée. Elle s'est trouvée brutalement stoppée alors qu'elle démarrait avec un bel enthousiasme. Avec le déconfinement, nous avons envisagé la possibilité d'une reprise des rencontres des équipes synodales. Cependant, après réflexion avec l'équipe Jubilé, il ne semble pas raisonnable de relancer la démarche comme si rien ne s'était passé. Par conséquent nous la suspendons au moins jusqu'à l'automne. Cela va nous laisser le temps d'une part de voir comment la pandémie évolue, avec ses conséquences sociales, et d'autre part d'envisager les ajustements ou peut-être même les transformations, qui vont être rendus nécessaires par un nouveau contexte. Comme vous le voyez, il ne s'agit certainement pas pour moi de renoncer à la démarche synodale. Je pense au contraire qu'elle va être plus nécessaire que jamais afin d'envisager de nouveaux modes pour vivre l'Eglise et la mission. Pour les équipes qui souhaiteraient se retrouver, elles peuvent le faire sous la forme des fraternités locales missionnaires, et un feuillet « A la Source » va être à nouveau proposé.

Le personnel salarié

Une note particulière a été envoyée à l'ensemble du personnel de l'Association diocésaine pour rappeler que tous sont normalement en activité partielle, ce qui signifie qu'ils ne peuvent assurer leur mission habituelle, sauf situations particulières. Quand on envisage de reprendre le travail, même pour quelques heures, en télétravail ou exceptionnellement en présentiel, cela doit préalablement être vu par les responsables de services et les curés, avec le vicaire général et l'économat, afin que les heures travaillées puissent être déclarées comme telles.

Maisons diocésaines

Les travaux de la Maison diocésaine rue Hector Berlioz, ont repris. Ils devraient être achevés d'ici un mois (sauf la partie Secours Catholique).

La Maison Saint-Antoine n'est plus accessible, elle est maintenant définitivement fermée au public. Seules les opérations de déménagement vont s'y dérouler, dans les semaines qui viennent, sous la responsabilité de Nathalie Gonon et de Didier Devillard.

Questions économiques

L'arrêt de la plupart des célébrations et des activités pastorales depuis deux mois a des conséquences économiques importantes. Aujourd'hui la situation économique du diocèse n'est pas catastrophique, mais nous avons à être extrêmement vigilants. Tous les travaux non engagés ont été suspendus et nous prenons toutes les mesures pour traverser cette crise. Les possibilités pour les dons en ligne ont été développées et doivent être promues dans les paroisses.

Le suivi comptable n'a pas pu être accompli dans certaines paroisses pendant le confinement. Il est donc important de le mettre à jour le plus tôt possible : encaissement des chèques, transmission des enveloppes du denier, paiement des factures, enregistrement des comptes. Cela nous donnera ainsi des données plus précises sur notre situation et les éléments pour faire les bons choix dans la conduite économique de notre diocèse.

Célébrations diocésaines fin juin

L'ordination au diaconat permanent de Stéphane Chevillard est maintenue le dimanche 28 juin après-midi. Elle est prévue à la cathédrale qui pourra accueillir davantage de personnes, selon les possibilités du moment. Les diacres seront particulièrement invités à cette célébration lors de laquelle ils renouvelleront les engagements liés à leur ordination.

La messe chrismale est prévue le lendemain, le lundi 29 juin après-midi à la cathédrale, en la fête des saints Pierre et Paul. Si c'est possible, on invitera quelques représentants de chaque paroisse.

Alors que s'approche la fête de Pentecôte, entendant l'appel du Christ à demander, avec Marie, l'Esprit qui renouvelle toute chose, je vous redis, avec le Père Bruno Cornier, ma gratitude pour votre engagement dans la mission de l'Eglise et vous assure de ma grande confiance. Bien unis dans la prière.

Très fraternellement



+ SYLVAIN BATAILLE
Evêque de Saint-Etienne